



**AVIS PUBLIC
AUX CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE PONTIAC**

**Intéressés par le règlement d'emprunt parapluie 02-23 décrétant une
dépense et un emprunt de 1 000 000,00\$ pour l'achat de véhicules et
d'équipements pour le service des travaux publics**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné directeur général par intérim de
la susdite municipalité que:

Le « **RÈGLEMENT D'EMPRUNT PARAPLUIE 02-23 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE
ET UN EMPRUNT DE 1 000 000,00\$ POUR L'ACHAT DE VÉHICULES ET
D'ÉQUIPEMENTS POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS** » a été adopté le
14 mars 2023 et est entrée en vigueur le 16 mars 2023, date de la publication.

Une copie de ce règlement est disponible sur le site Internet de la Municipalité à l'adresse
suivante : <https://municipalitepontiac.com/politiques-et-reglements/>.

DONNÉ À PONTIAC, ce 16^e jour du mois de mars de l'année deux mille vingt-deux.

M. Mario Allen
Directeur général par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

*Je, soussigné, résident à Pontiac certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis
ci-haut en affichant deux copies dans le site internet de la municipalité de Pontiac entre
8h00 et 16h00, le 16^e jour de mars deux-mille vingt-trois.*

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 16^e jour de mars deux-mille vingt-trois.

M. Mario Allen
Directeur général par intérim